

Arrêté n° 2024 - 46C

## ARRETE DU MAIRE Portant acceptation du règlement d'un sinistre

Le Maire de Thue et Mue;

Vu la délibération n° 2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,

Considérant le sinistre d'infiltrations d'eau dans plusieurs pièces et la persistance des infiltrations dans le bâtiment STUDIO, Bretteville l'Orgueilleuse, THUE ET MUE déclaré le 06 décembre 2022

Vu la proposition de l'assurance SMABTP d'un remboursement au titre du contrat Dommagesouvrage n° 231108W7606000 pour un complément d'indemnité lié à la persistance des infiltrations

## ARRETE

## **ARTICLE UNIQUE:**

L'indemnisation, complémentaire proposée par SMABTP, dans le cadre du contrat Dommages-Ouvrage d'un montant de 7 727,88 €, concernant le sinistre d'infiltration dans le bâtiment STUDIO, Bretteville l'Orgueilleuse, THUE ET MUE, est acceptée.

Fait à THUE ET MUE, le 22 mai 2024

Le maire,

Michel LAEON

Parc d'activités de Cardonville 8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse 14740 Thue-et-Mue Tél.: 02 31 80 78 25 Fax: 02 31 08 06 52 accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr